

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'une unité de sécurisation des transports dans le département du Gard

Nîmes, le 24/11/2022

Dans le cadre de la politique offensive menée dans la lutte contre la délinquance, Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a décidé de renforcer significativement la lutte contre l'insécurité dans les transports en commun.

Pour cela, le ministre a décidé la création de 77 nouvelles unités dédiées à la sécurisation des transports, totalisant près de 2000 policiers et gendarmes supplémentaires, soit un doublement des effectifs dédiés à cette mission. Ces nouveaux effectifs seront rendus possibles par la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), qui consacre notamment la création de 8500 postes au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer au cours du quinquennat.

Ces renforts seront progressivement mis en place jusqu'au printemps 2024 afin d'être pleinement opérationnels pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour la Police nationale, 1300 policiers seront répartis dans :

- 8 nouveaux Services interdépartementaux de sécurisation des transports en commun (SISTC) en plus des 3 existants (Marseille, Lyon et Lille) : Bordeaux, Rennes, Toulouse, Orléans, Rouen, Strasbourg, Dijon et Nantes. Pour chacune d'entre elles, entre 60 et 90 policiers assureront des missions de sécurisation des gares, stations de transports en commun et réseau de transports en commun. Les patrouilles prendront notamment en compte les horaires où la délinquance est la plus forte pour plus d'efficacité, mais également les pics d'affluence, pour rassurer et dissuader. Ces missions pourront être conjointes avec les effectifs de sécurité privée des autorités organisatrices de transports ;

- 37 nouvelles brigades de sécurisation des transports en commun (BSTC), en plus des 2 existantes (Nice, Saint-Etienne) : Montpellier, Lens, Metz, Grenoble, Toulon, Nancy, Le Havre, Clermont-Ferrand, Douai, Valenciennes, Caen, Dunkerque, Tours, Nîmes, Reims, Angers, Amiens, Mulhouse, Avignon, Le Mans, Perpignan, Limoges, Brest, Pau, Aix-en-Provence, Maubeuge, Besançon, Bayonne, La Rochelle, Vitrolles, Poitiers, Troyes, Cannes, Antibes, Thionville, Annecy, Lorient. Pour chacune d'entre elles, entre 10 et 20 policiers assureront les mêmes missions que les SISTC, mais dans des réseaux de transports moins denses, la plupart du temps dans des villes de taille moyenne ;

- Pour la préfecture de police de Paris, 200 policiers viendront renforcer les effectifs en charge de la police des transports, qui verra ses effectifs augmenter de 20 %. Cet accroissement permettra ainsi de passer à plus de 125 patrouilles par jour contre 100 actuellement.

Pour la Gendarmerie nationale, près de 600 gendarmes seront répartis dans :

- 30 brigades dédiées aux transports publics en zone gendarmerie, composées d'environ 10 gendarmes chacune, et dont la localisation sera arrêtée à l'issue de la concertation en cours avec les élus sur les 200 nouvelles implantations de brigades de gendarmerie ;

- 2 nouveaux pelotons de réservistes de la gendarmerie, composés d'environ 50 réservistes chacun, en zone Ouest et Sud-Ouest, dédiés à la sécurisation des transports publics. Ils viendront compléter les 5 pelotons existants dans les zones Nord, Est, Sud-Est, Sud et Paris, dont les effectifs seront doublés.

Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52

Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81

Mél: pref-communication@gard.gouv.fr

